Hermance

Compte rendu de l'Administration municipale pour l'année 2016

Fête du Bicentenaire , les autorités municipales et le Président du Conseil d'Etat genevois, François Longchamp

Mesdames et Messieurs,

En vertu des dispositions de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes, nous avons l'honneur de vous présenter le compte rendu administratif et financier de l'exercice 2016.

Karine BRUCHEZ GILBERTO	Thierry VIDONNE	Roland-Daniel SCHNEEBELI
Maire	Adjoint	Adjoint

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal constitue l'autorité délibérative de la commune. Sur proposition de l'exécutif communal, il vote le budget annuel de la commune et les impôts servant à le financer, il se prononce sur les investissements, il émet des préavis communaux en matière d'aménagement du territoire, il adopte les règlements communaux de portée générale.

CONSEILLERS

Elu pour la législature 2015-2020 le 19 mai 2015, le Conseil municipal de la commune compte parmi ses membres:

Nathalie BELENGER BRECHET
Anahita BLANC-MEYLAN
Colette CHEVALIER
Amélie CITTADINI NAEF
Marc FUHRMANN
Grégory GARCIA
Denis MÉGEVAND
Gilles MONNIER
Yvan NEJAR
Olivier PFÖRTNER
Serge PICCHIONE
Pascal RENAUD
Philippe TAGLIABUE

Pour la période administrative du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, le bureau du Conseil municipal était composé de:
Marc FUHRMANN - Président / Denis MÉGEVAND - vice-président / Chrystel PION - Secrétaire

★

Pour la période administrative du 1er juin 2016 au 31 mai 2017, le bureau du Conseil municipal était composé de:
Denis MÉGEVAND - Président / Olivier PFÖRTNER - vice-président / Chrystel PION - Secrétaire

COMMISSIONS

La loi sur l'administration des communes prévoit deux types de commissions:

***-Les commissions permanentes**, déterminées en début de législature et qui œuvrent tout au long de celle-ci.*

***-Les commissions ad hoc,** créées en cours de législature pour traiter d'un objet particulier.*

Les commissions émettent des préavis destinés au Conseil municipal. Leurs séances ne sont pas publiques.

Seule la commission des finances est obligatoire

COMMISSION DES FINANCES

★

Exécutif:	Karine BRUCHEZ GILBERTO
Président:	Yvan NEJAR
Vice-président:	Pascal RENAUD
Membres:	Colette CHEVALIER
	Marc FUHRMANN
	Grégory GARCIA
Invités:	Chrystel PION
	Eric SOLÈR
SÉANCES:	17.10.2016
	22.09.2016
	11.04.2016
	23.02.2016
	12.01.2016
Sujets traités:	Comptes 2016
	Budget de fonctionnement 2017
	Plan d'investissement 2017

COMMISSION DES ROUTES, DE L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

★

Exécutif:	Thierry VIDONNE
Président:	Philippe TAGLIABUE
Vice-président:	Serge PICCHIONE
Membres:	Amélie CITTADINI NAEF
	Marc FUHRMANN
	Denis MÉGEVAND
SÉANCES:	24.11.2016
	30.08.2016
	19.01.2016
Sujets traités: :	Aménagement de la zone 20/30 km/h
	Rapport sur les bâtiments
	Réglementation des parkings privés de la commune
	Travaux d'assainissement
	Arrosage automatique du quai
	Plage et revêtement de l'espace jeux

COMMISSION *AD HOC* POUR LES RÈGLEMENTS

★

Exécutif:	Karine BRUCHEZ GILBERTO
Président:	Yvan NEJAR
Vice-président:	Philippe TAGLIABUE
Membres:	Nathalie BELENGER BRECHET
	Denis MÉGEVAND
	Gilles MONNIER
SÉANCES:	13.01.2016
	29.11.2016
Sujets traités:	Statut du personnel
	Règlement du cimetière
	Règlement du Conseil municipal

COMMISSION DE L'URBANISME, DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT

★

Exécutif:	Roland-Daniel SCHNEEBELI
Président:	Denis MÉGEVAND
Vice-président:	Philippe TAGLIABUE
Membres:	Grégory GARCIA
	Gilles MONNIER
	Serge PICCHIONE
SÉANCES:	21.11.2016
	13.09.2016
	27.04.2016
Sujets traités:	Aménagement de la parcelle 1943
	Salle communale
	La Tour d'Hermance
	Aménagement global du village

COMMISSION SOCIALE, SCOLAIRE, CULTURE, SPORTS, MANIFESTATIONS ET LOISIRS

★

Exécutif:	Karine BRUCHEZ GILBERTO
Président:	Pascal RENAUD
Vice-présidente:	Anahita BLANC-MEYLAN
Membres:	Nathalie BELENGER BRECHET
	Amélie CITTADINI NAEF
	Olivier PFÖRTNER
SÉANCES:	08.11.2016
	06.09.2016
	21.04.2016
	05.04.2016
	22.02.2016
	18.01.2016
Sujets traités:	Bilan des promotions 2016
	Bilan 1er août 2016
	Parascolaire
	Crèche intercommunale/mamans de jour
	Manifestations de la commune

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Au cours de l'année 2016, le Conseil municipal a tenu 10 séances. Il a délibéré sur les sujets suivants :

26 janvier 2016

Délibération n°01-2016, approuvée à l'unanimité (11 oui), concernant l'adoption du nouveau règlement du cimetière de la commune.

Résolution n° 01-2016, approuvée par 8 oui, 2 non et 1 abstention, de donner mandat à l'Exécutif de conclure la convention d'exploitation conjointe de la ligne de bus B selon le tracé « Chens-sur-Léman - Hermance - Jussy » ainsi que d'inscrire la somme relative à cette prestation, soit CHF 68'063.- par an et au maximum dans les budgets de fonctionnement des années 2017-2018-2019.

23 février 2016

Cette séance a été annulée par manque d'objet.

22 mars 2016

Délibération n°02-2016, approuvée par 9 oui, 0 non et 3 abstentions, relative à l'augmentation du rapport des surfaces des parcelles 2438 et 1404, en vue d'une demande préalable d'autorisation de construire projetant l'édification de quatre habitats groupés, parkings souterrains, places de parc extérieures, sondes géothermiques.

19 avril 2016

Présentation des comptes 2015.

10 mai 2016

Délibération n° 03-2016, approuvée à l'unanimité (12 oui), pour l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2015 et les moyens de les couvrir.

Délibération n° 04-2016, approuvée à l'unanimité (12 oui), relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2015.

Délibération n° 05-2016, approuvée à l'unanimité (12 oui), relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'665.55 destiné à couvrir les frais supplémentaires consécutifs à la réalisation du mandat d'étude parallèle pour la revalorisation de la parcelle 1943 et de prélever cette somme sur les liquidités communales.

Délibération n° 06-2016, approuvée à l'unanimité (12 oui), relative à l'engagement d'un crédit complémentaire de CHF 392.– destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par l'étude pour l'assainissement de la salle communale d'Hermance.

Délibération n°07-2016, actant l'élection à l'unanimité (11 oui) du Président, vice-président et du secrétaire du Conseil municipal pour la période du 01.06.16 au 31.05.17

21 juin 2016

Délibération n°08-2016, approuvée par 8 oui, 0 non et 2 abstentions, relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 50'000.– en vue de l'organisation d'une procédure relevant des AIMP dans le but d'attribuer un mandat d'architecte dans le cadre de la rénovation de la salle communale.

Délibération n°09-2016, approuvée à l'unanimité (12 oui), relative à l'ouverture un crédit d'engagement de CHF 90'000.– destiné au subventionnement des travaux de réfection partielle des infrastructures du FC CoHerAn.

27 septembre 2016

Cette séance n'a pas fait l'objet de délibération.

1er novembre 2016

Délibération n°10-2016, approuvée à l'unanimi-

té, accordant une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction n° DD 109490-1 pour la construction de quatre habitats groupés, parkings souterrains, places de parc extérieures, sondes géothermiques sur les parcelles n° 2438 et 1404 de respectivement 5913m2 et 1137m^2, prévoyant un indice d'utilisation du sol de 47,3% en zone 5.

15 novembre 2016

Délibération n°11-2016, approuvée à l'unanimité, fixant le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30,-.

Délibération n°12-2016, approuvée par 9 oui, 4 non et 0 abstention, ouvrant un crédit de CHF 60'800.– relatif à la contribution annuelle de la Commune au Fonds Intercommunal de Développement Urbain (FIDU).

Délibération n°13-2016, approuvée par 12 oui, 1 non et 0 abstention, concernant le budget de fonctionnement 2016, le taux des centimes additionnels pour 2017 à 42 centimes ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

13 décembre 2016

Délibération n°14-2016, approuvée à l'unanimité (9 oui), relative à l'adoption du statut du personnel de l'administration communale.

Délibération n° 15-2016, approuvée à l'unanimité (9 oui), relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 131'600.– en vue de la réfection des enrobés pleine largeur des rues de l'Eglise, du Bourg-dessus et du Nord ainsi que du chemin des Glerrets.

Délibération n° 16-2016, approuvée à l'unanimité (9 oui) relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 210'674.95 nécessaire à la réalisation d'un amortissement complémentaire en 2016.

Retrouvez les procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal en ligne à l'adresse www.hermance.ch

LOCAL DE VOTE

Présidé par Monsieur Guy Pierre FERRAND (suppléant: Pascal RENAUD), vice-présidé par Monsieur Thierry VIDONNE (suppléant: Olivier PFÖRTNER), le local de vote a fonctionné à 4 reprises en 2016 (28.02/05.06/25.09/27.11).

VOTATIONS

A l'instar des habitants du canton, les Hermançois ont été appelés aux urnes à quatre reprises en 2016. Il s'agissait à chaque fois de votations, aucune élection n'étant programmée cette année. Les 562 électeurs (moyenne annuelle) ont dû prendre position sur pas moins de 32 objets dont 1 sur 5 relevait de la Confédération.

A chacun des scrutins, la participation hermançoise fut plus élevée que celle de l'ensemble du canton avec parfois plus de 8 points d'écart. Ainsi, en étudiant les chiffres publiés par l'office cantonal de la statistique, nous pouvons constater que la fréquentation des urnes à Hermance varie de 54.1% à 65.3%. Par ailleurs, les électeurs les plus mobilisés en 2016 ont été les femmes âgées de 60 à 69 ans avec 79.1% de participation. Plus généralement, on constate sans grande surprise que l'électeur s'inscrivant dans la tranche d'âge 50-79 ans est celui qui se déplace le plus (70% de participation). Les 18-29 ans, pour leur part, ont participé à hauteur de 35.5%, ce qui est plus que la tranche 30-39 qui n'affiche qu'un 31.1%, plus faible encore que les 80 et plus avec 34%.

Finalement, le vote par correspondance est le biais le plus utilisé par les Hermançois pour faire valoir leur opinion (73.2%), alors que 20% choisissent de se rendre physiquement au local de vote. Pour le surplus, le vote électronique, introduit en 2016 par la Chancellerie d'Etat, a séduit 6.8% des votants.

EXÉCUTIF

L'Exécutif est chargé entre autres de l'administration de la commune ainsi que de la gestion et de la conservation des biens communaux. Il étudie, à l'intention du Conseil municipal, toutes les questions se rapportant aux intérêts de la commune et lui donne un préavis; il lui soumet des projets de délibérations (propositions de décisions) et il exécute celles-ci une fois approuvées. Il préavise tous les objets qui ne sont pas de la compétence du Conseil municipal; il est en charge de l'exécution des lois, règlements et arrêtés si cette compétence est conférée à la Commune et il édicte les règlements municipaux dans les domaines où le Conseil municipal n'a pas fait usage de cette prérogative.

En 2016, l'Exécutif s'est réuni en séance ordinaire à 38 reprises, le mardi après-midi. Avec le soutien de l'administration, de nombreux dossiers ont été traités.

Stationnement

Au 1er février est entrée en vigueur la nouvelle politique de stationnement sur l'ensemble de la commune. Pensée dans le but de limiter le stationnement pendulaire, la réglementation prévoit désormais un stationnement limité à 4h dans toutes les rues du village. Afin de satisfaire le plus grand nombre d'usagers tels les campeurs, les navigateurs, les visiteurs d'habitants, des solutions ont été trouvées pour chacune de ces catégories. Par ailleurs, le parking de l'école a été privatisé et un horodateur a été installé sur le parking de l'entrée sud.

Les détails de la politique de stationnement sont à retrouver dans le règlement de l'Exécutif relatif au stationnement sur les parkings privés communaux (www.hermance.ch)

★

Plan de site

Datant de 1979 et n'ayant jamais été formellement adopté par le Conseil d'Etat, il devenait urgent de réviser le Plan de site du village, notamment en raison des projets d'aménagement à venir. Usant de sa prérogative, prévue à l'article 39 de la Loi sur le Patrimoine, les monuments, la nature et les sites (LPMNS), l'Exécutif a mandaté le bureau Urbaplan pour mener à bien ce projet, en collaboration avec la commission de l'urbanisme, des constructions et de de l'aménagement.

★

Transports, ligne B

Fruit de longues négociations entre le Canton, les Transports publics genevois et les communes concernées, la ligne de bus B a été prolongée vers Vereitre (Chens-sur-Léman) et Jussy. Moyennant la participation financière des communes impactées par le nouveau tracé, la mise en service de cette nouvelle ligne a été fêtée le 10 décembre lors de son inauguration.

★

Autorisations de construire

Sur les 23 dossiers déposés en 2016 auprès de l'office cantonal des autorisations de construire, le préavis de l'exécutif a été sollicité à 13 reprises pour:

- 1 demande préalable (DP)
- 10 demandes définitives (DD)
- 2 démolitions (M)

Pour 5 dossiers, les préavis étaient favorables sous réserves, dans 6 cas le préavis était favorable et dans 2 cas défavorables.

★

EXÉCUTIF

Aménagement, mobilier urbain

Dans le cadre de la politique d'harmonisation du mobilier urbain et de la signalétique communale, menée par l'Exécutif, de nouveaux totems aux armoiries de la commune ont été posés aux entrées de rue. De même que du mobilier urbain, notamment des poubelles ont été ajoutées dans le village afin de garantir, tant que faire se peut, la propreté des lieux.

L'Exécutif a également choisi de confier l'entretien des bancs publics à l'Astural. Ce partenariat a pour but de faire travailler les jeunes du Foyer sous la supervision d'un éducateur. Ainsi, de par leur labeur, ces jeunes sont amenés à prendre consciences du bien public et sont par la suite moins enclin à le dégrader.

★

Cimetière

Profitant de l'achèvement des travaux d'extension du columbarium, l'Exécutif a décidé d'entreprendre une remise à niveau générale du cimetière. En parallèle, le Conseil municipal, sur proposition de l'Exécutif, a approuvé, une nouvelle version du règlement du cimetière, le dernier datant de 1999 et étant devenu obsolète.

Par ailleurs, depuis le mois de février une place de stationnement réservée aux visiteurs de ce lieu de recueillement a été créée.

★

Ecole

Sur l'initiative de l'Ecole, soutenu par l'Association des parents d'Elèves et financé en partie par la Commune, des peintures au sol ont été réalisées dans le préau de l'école.

★

Environnement

Afin de favoriser la biodiversité, une gestion différenciée des espaces verts a été mise en place sur la commune. Cette nouvelle approche est basée sur une adaptation des types d'entretien en fonction des besoins et des spécificités écologiques des différentes zones. En d'autres termes, les tontes sont espacées afin de laisser le temps aux prairies de pousser et d'égrainer.

★

Routes

Les travaux d'entretien des routes communales se sont poursuivis en 2016, respectant ainsi le plan quinquennal élaboré en début de législature. Le tapis du chemin des Glerrets a été entièrement refait et l'Exécutif a dû composer avec une intervention du canton sur la route d'Hermance (tronçon chemin de la Chapelle, parcelle 1943) qui a profité de la pause estivale pour reprofiler ledit axe avec un enrobé phonoabsorbant. Quelques mois plus tard, dans le courant octobre, ce sont les SIG (service du gaz) qui ont entrepris d'ouvrir les rues d'Hermance pour un chantier de près de 6 mois.

★

Patrimoine de la commune

Propriétaire de 16 appartements, 4 arcades commerciales (2 restaurants, 1 boulangerie, 1 buvette) ainsi que de deux habitations individuelles, l'Exécutif a lancé une étude d'envergure afin de rénover les biens du patrimoine financier de la commune dont certains n'ont pas fait l'objet de travaux depuis près de 50 ans. Après un appel d'offres, le mandat d'étude a été confié à «Archidée» et

« EnergyManagement ». Il reviendra à ce pool d'experts de définir le programme des travaux qui débuteront dans le courant 2017.

★

Tour d'Hermance

Approché par l'Eglise catholique romaine (ECR) propriétaire de l'édifice pour une cession au prix symbolique de CHF 1.– , l'Exécutif a manifesté son intérêt à la condition que les exigences de l'ECR quant à l'utilisation de ce bien soient revues. En effet, suivant ces dernières, la commune n'aurait pu utiliser l'édifice à sa guise. N'ayant réussi à s'entendre sur les termes de l'accord, aucune vente n'a pu être conclue. Soucieux de la bonne préservation de ce monument. L'Exécutif a cependant alerté le service des monuments et sites (SMS) du canton afin que les dispositions légales en matière de protection du patrimoine soit respectées par l'ECR.

★

Conseil d'Etat

Par trois fois en 2016, l'Exécutif a eu l'honneur et le plaisir de recevoir à Hermance le président du Conseil d'Etat genevois. Tout d'abord, à l'occasion de la fête du Bicentenaire, le 19 mai, durant laquelle Monsieur François Longchamp s'est exprimé devant la population réunie pour l'occasion, puis lors d'un déjeuner de travail avec l'Exécutif afin d'évoquer avec les magistrats communaux les différents dossiers en cours. Finalement, le 27 juillet, Hermance a eu la chance de recevoir dans les murs du Mestral, le Conseil d'Etat *in corpore* pour une journée de travail délocalisée. Bien que l'organisation d'un tel événement fut lourd, c'est tout de même avec une grande fierté que l'administration s'est pliée aux différentes contraintes, ayant été choisie parmi les 44 autres communes genevoises.

★

Rénovation de la salle communale

Dans l'optique des travaux à la salle communale, le Conseil municipal a choisi, sur la base d'une étude, de rénover le bâtiment plutôt que de le démolir et de le reconstruire. Dans ce sens, un appel d'offres en vue de l'attribution du mandat d'architecte a été lancé en fin d'année.

★

Sécurité - sauvetage

Sur l'initiative des magistrats d'Hermance, un important travail a débuté auprès du canton afin que les sociétés de sauvetage de Genève soit mieux considérées par ce dernier. En effet, à ce jour, aucune participation étatique n'est versées aux différentes associations de sauvetage pour les tâches qu'elles assument sur le lac, propriété du canton.

★

CoHerAn

En 2016, Hermance a assuré la présidence du CoHerAn. Au-delà des collaborations habituelles, notamment en matière de voirie, une procédure relevant de la réglementation sur les marchés publics (AIMP) a été initiée par les trois communes afin de désigner leur nouveau partenaire en matière de sécurité. A l'issue du processus, l'entreprise « Python sécurité » a été désignée comme lauréate, grâce notamment à son concept de patrouille « CoHerAn ».

En matière de sport, les 3 communes ont également soutenu le FC CoHerAn pour la rénovation de ses infrastructures dans l'attente d'une avancée sur le projet du stade au chemin des Ambys. La constitution dudit projet s'est poursuivi avec l'élaboration de différents rapports techniques nécessaires à la procédure de modification de zone qui devrait être introduite auprès du Conseil d'Etat en 2017.

Afin d'anticiper le changement de réglementation en matière de levée des déchets, le CoHerAn a planché sur une solution applicable à l'ensemble des entreprises sises sur son territoire. De même, en raison d'une déficience écologique certaine, les trois communes ont renoncé à organiser une tournée supplémentaire de levée des déchets de cuisine. En effet, selon les estimations, la masse de déchets de cuisine produite par les ménages du CoHerAn n'était pas suffisante pour justifier la venue supplémentaire d'un camion, celui-ci devant par la suite se rendre aux Cheneviers pour livrer sa cargaison.

★

L' ADMINISTRATION COMMUNALE

Sous la houlette du Secrétaire général, l'administration communale a pour tâches notamment d'assurer la liaison entre l'autorité politique et l'administration ★ d'organiser et d'assurer le travail du Conseil municipal (convocation, PV, préparation des dossiers, suivis de l'agenda) ★ de mettre en œuvre et d'effectuer le suivi des décisions prises par les autorités communales ★ de s'assurer l'accueil et la réception du public ★ de répondre au téléphone ★ de gérer les réservations des salles et autres demandes de locations et de prêts de matériel ★ de fournir les prestations aux habitants (carte d'identité, diverses attestations relatives à l'habitant, médailles pour chien, subventions vélos électrique, cartes de plage, etc) ★ d'organiser les manifestations communales ★ de communiquer aux habitants sur ses activités et échéances (site web, tous-ménages, bulletins d'informations, rapports administratif) ★ de tenir la comptabilité ★ de préparer le budget ★ de boucler les comptes ★ de gérer la taxe professionnelle ★ de gérer et entretenir les infrastructures communales ★ de gérer et organiser les travaux liés à l'entretien des infrastructures routières des réseaux d'assainissement, des emplacements communaux, des parcs et espaces verts, des installations sportives, du cimetière ★ d'assurer la gestion des déchets★ d'assurer l'entretien et la surveillance des bâtiments communaux...

Afin d'exécuter l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, l'administration peut compter sur le concours de 8 employés (6.25 postes à plein temps), d'une collaboration intercommunale permettant à Hermance de disposer des compétences d'un responsable technique à 40% ainsi que de deux mandataires pour la comptabilité(15%). L'année 2016 a vu le départ de 3 collaborateurs, Mme Chazalon ainsi que M. Gandet ayant atteint l'âge de la retraite et M. Rossiaud souhaitant donner une nouvelle orientation à sa carrière.

L'organigramme ci-dessous renseigne sur les postes de chacun.

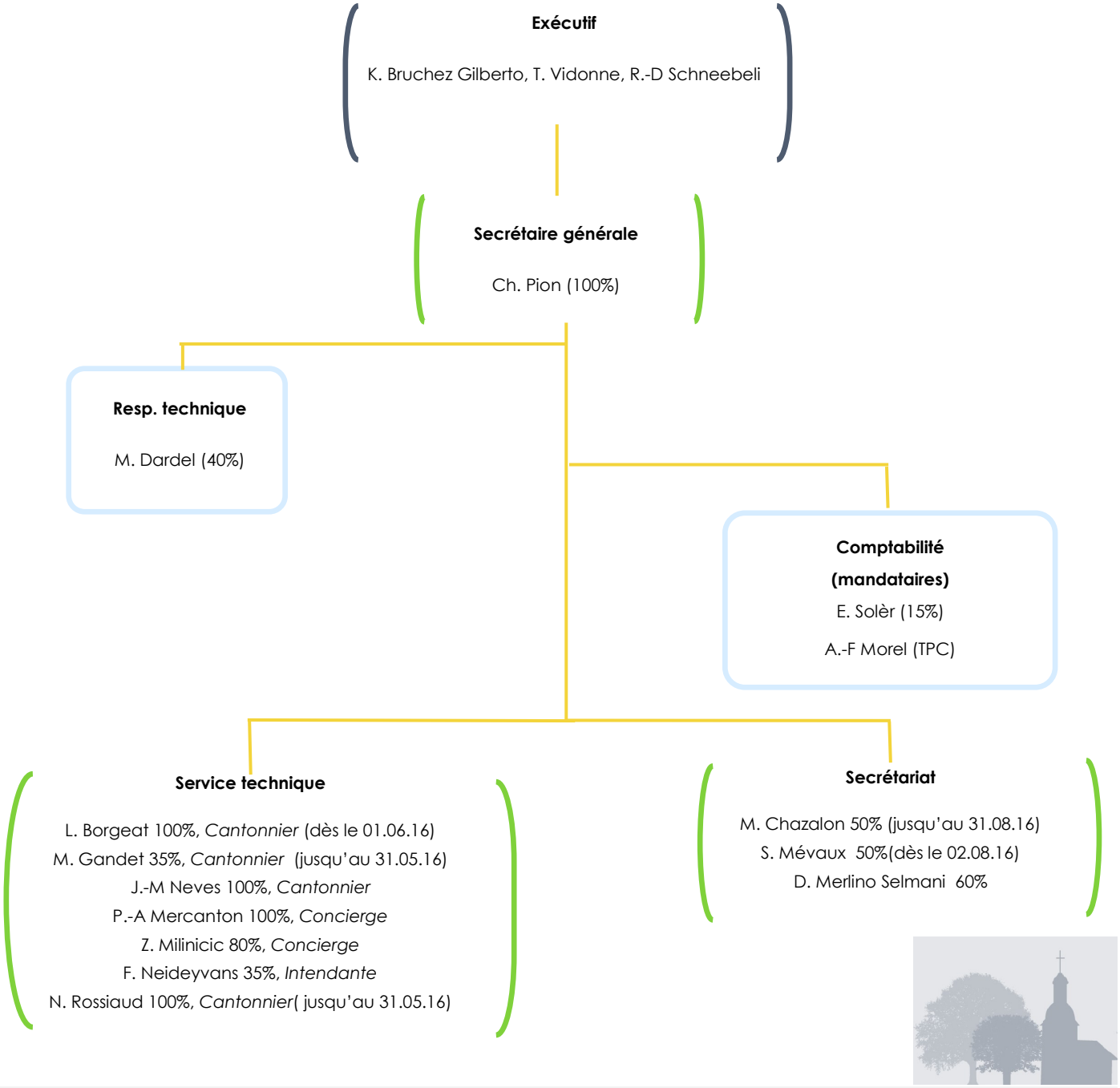

L' ADMINISTRATION COMMUNALE

En matière de communication, l'administration a édité 3 « *Bulletins d'infos* » dont la rédaction, la mise en page et le graphisme ont été effectués totalement en internepar le secrétariat. Par ce média, les autorités souhaitent informer les habitants des différentes politiques menées et de l'avancée des grands dossiers. Des informations utiles ainsi que diverses brèves et actualités viennent agrémenter leur contenu.

Près d'une vingtaine de « *Tout-ménages* » ont été élaborés puis distribués pour renseigner la population sur des manifestations (1er août, 90 ans de l'école, promotions, etc) ou sur des événements tels que la modification du régime de stationnement, les travaux dans les rues du village etc.

Afin de toucher un public le plus large possible, le secrétariat veille à tenir à jour le site internet www.hermance.ch sur lequel figurent de multiples renseignements ayant trait à la vie communale. De même que 17 avis officiels ont été affichés au pilier public. Dans un souci d'efficacité, de nouveaux panneaux d'informations mobiles au format A0 ont été achetés. Disposés aux endroits « stratégiques », il permettent d'améliorer encore la diffusion d'informations importantes.

En matière de manifestations, le personnel communal s'est engagé au travers de différents événements afin d'offrir à la population des moments de partage et de convivialité tels que:

- Mai: Fête du Bicentenaire
- Juin: Séance publique à la salle communale sur l'accueil des migrants.
  Célébration des 90 ans de l'école et Promotions scolaires.
- Août: Fête nationale
- Octobre: Séance publique "ateliers participatifs" en vue de la révision du Plan de Site du village
- Décembre: Noël des enfants.

En sus de ces différentes fêtes, le secrétariat, et principalement le service technique a apporté sa contribution aux manifestations suivantes:

- mars: loto du Sauvetage
- mai: exercices d'ambulanciers et tournoi de l'Ascension du FC CoHerAn
- juin: vogue du HRRC
- juillet: fête du camping et intersociétés du sauvetage
- août: Jazz sur la plage
- Décembre: illumination du sapin, TéléMarathon et fête de l'Escalade, Noël des aînés et de l'école.

ADMINISTRATION - ETAT CIVL

Evolution de la population hermançoise de 1980 à nos jours.

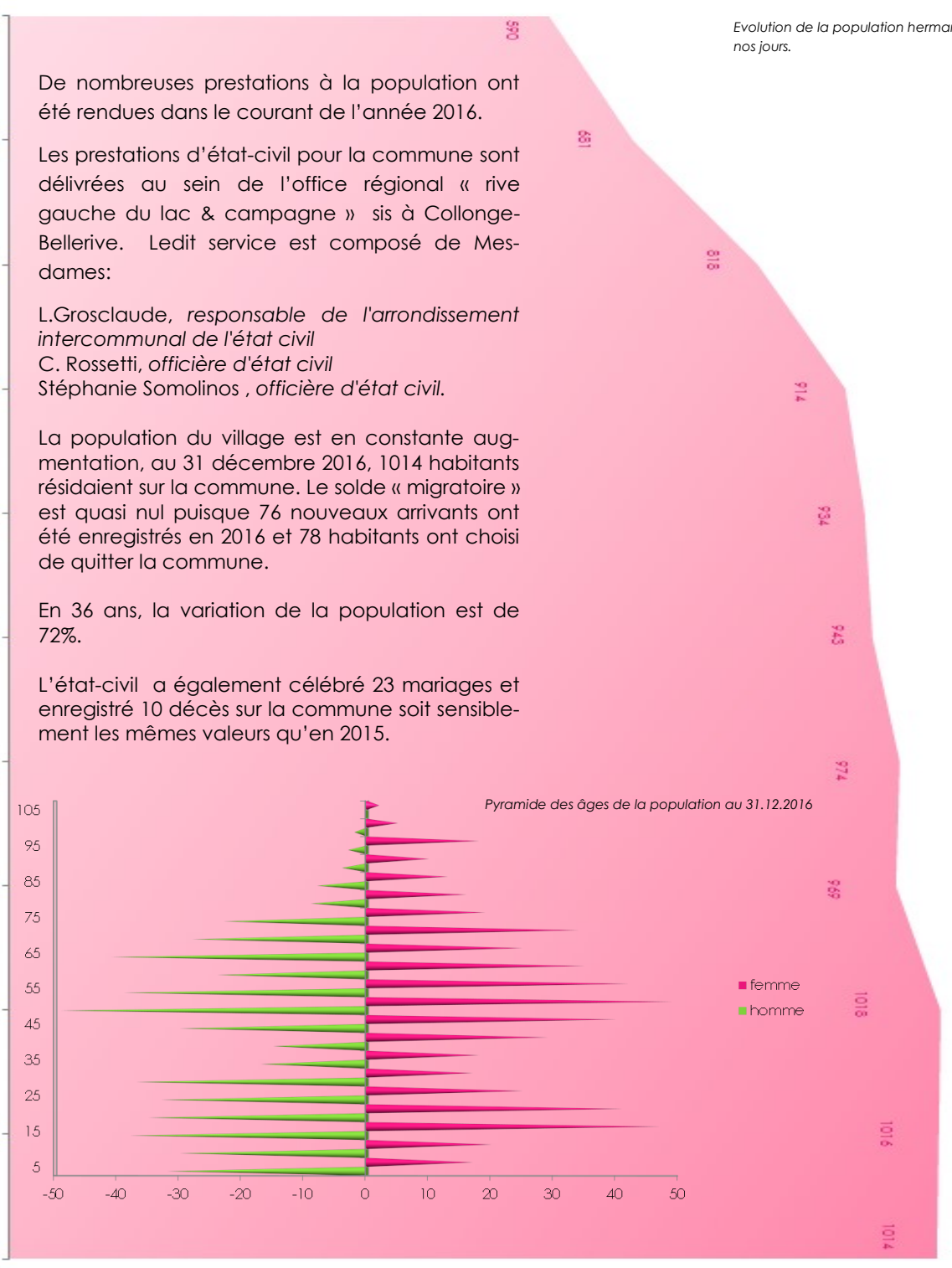

De nombreuses prestations à la population ont été rendues dans le courant de l'année 2016.

Les prestations d'état-civil pour la commune sont délivrées au sein de l'office régional « rive gauche du lac & campagne » sis à Collonge-Bellerive. Ledit service est composé de Mes-dames:

L.Grosclaude, *responsable de l'arrondissement intercommunal de l'état civil*
C. Rossetti, *officière d'état civil*
Stéphanie Somolinos , *officière d'état civil.*

La population du village est en constante augmentation, au 31 décembre 2016, 1014 habitants résidaient sur la commune. Le solde « migratoire » est quasi nul puisque 76 nouveaux arrivants ont été enregistrés en 2016 et 78 habitants ont choisi de quitter la commune.

En 36 ans, la variation de la population est de 72%.

L'état-civil a également célébré 23 mariages et enregistré 10 décès sur la commune soit sensiblement les mêmes valeurs qu'en 2015.

Pyramide des âges de la population au 31.12.2016

L'ÉCOLE

Corps enseignant 2015-2016 / 2016-2017

Maîtresse référente :

Valérie Laborde Robert

Titulaires :

Valérie LABORDE ROBERT et Mathilde NUSSBAUM	1P-2P
Wahida DECREY et Marion FONJALLAZ	3P-4P
Stéphanie FILGUEIRA	5P-6P
Christine BRENTINI	6P-7P
Eric HOFMEISTER	8P

Titulaires complémentaires :

Nathalie EMCH, *Anglais*	7P-8P
Alexandra KOBEL, *Sciences humaines*	*5P-6P*

Maîtres de disciplines artistique et sportive

Jean-Paul BIELMANN,	*Arts visuels*
Sophie ISABELLA-GARDY,	*Education musicale et rythmique*
Catherine DECHEVRENS,	*Education physique*

Classes d'accueil à Anières

Alexandra KOBEL
Swietlana DE BROUHNS
Sylvie ROCHAT

Enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP) :

Sylvie ROCHAT

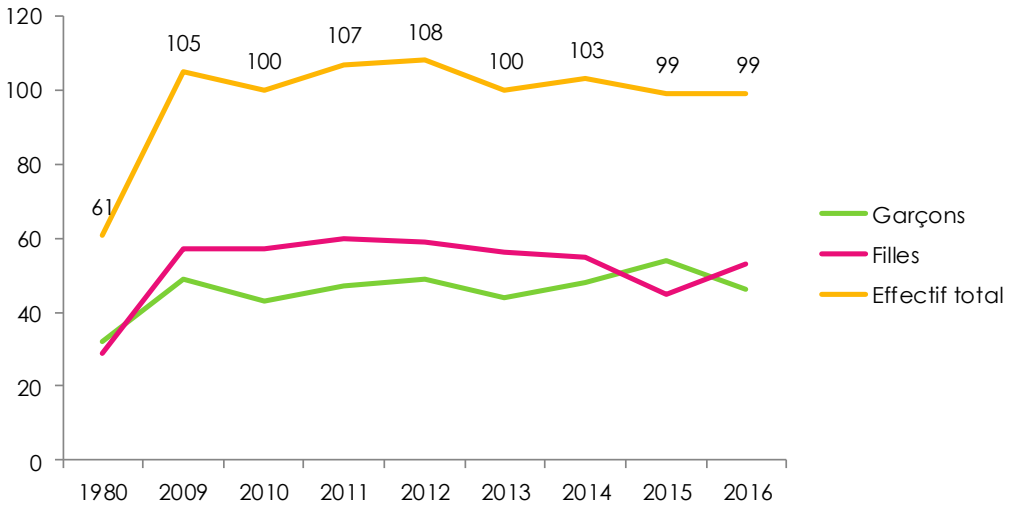

JEUNESSE

Municipalisées pour la rentrée scolaire 2015-2016, les cuisines scolaires sont désormais livrées quotidiennement par le Restaurant du Quai. Sous l'encadrement des animatrices du GIAP, Mmes S. Manzi-Dubis, L. Ragot, F. Songeon de leur responsable, Mme M.-N. Clemente, avec le concours de l'intendante Mme F. Neiveydans, ce sont près de 4'740 repas qui ont été servis aux enfants.

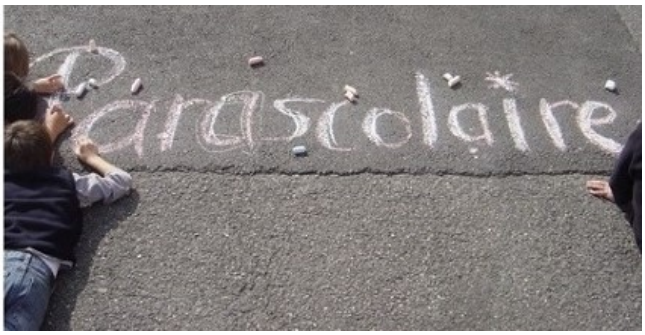

★

Ayant rencontré, cette année, certaines difficultés informatiques, les services du Bibliobus n'ont pas été en mesure de fournir les chiffres relatifs aux prêts effectués à Hermance.

Toutefois, lors des 11 tournées (derniers jeudis de tous les mois), 144 personnes ont fréquenté cette bibliothèque ambulante, soit 13 par jour de présence. Lors des passages, c'est en moyenne 99 prêts qui sont enregistrés.

CRÈCHE INTERCOMMUNALE

La crèche l'ile aux Mômes, durant cette année 2016, a accueilli en moyenne 125 enfants par semaine provenant des quatre Communes membres du groupement intercommunal pour une crèche intercommunale (GICI). Au total, cinquante-deux collaborateurs et collaboratrices travaillent au sein de la crèche dont sept apprenti-e-s ASE et douze aides qui doivent effectuer une formation en structure d'accueil avant d'engager une formation dans le domaine social.

Cette année scolaire, le thème de la forêt nous accompagne dans les activités, les sorties et la décoration de la crèche.

Nous avons innové lors de la fête de l'Escalade. Une classe du C.O de Montbrillant a monté un projet pour les enfants de la crèche. Maquillage, fabrication de légumes en massepain, musique, histoire, graffiti et pour finir un spectacle sur l'histoire de notre Escalade.

Donner des racines à l'Apprendre : L'autonomie

Notre intervention éducative est basée, entre autres, sur l'accompagnement à l'autonomie.

L'autonomie est souvent reconnue comme la capacité de ne pas dépendre d'autrui. Pourtant, l'autonomie ne peut s'acquérir sans une dépendance à l'égard du monde qui nous entoure et à la loi humaine. Pour avoir la liberté d'agir et de pouvoir choisir, nous devons prendre en compte le respect des lois et les usages communs.

Pour l'adulte, être autonome c'est cette capacité de jugement, de pouvoir agir, de prévoir, de choisir, en référence aux usages communs, au respect du cadre défini par l'institution.

Le professionnel se doit d'assurer l'émergence de l'autonomie chez les enfants. Le rôle de l'éducateur est de favoriser l'activité autonome dans un espace sécurisé et adapté.

L'éducateur donne à l'enfant un espace de liberté, en lui offrant la possibilité de prendre des décisions et d'exercer son autonomie, tout en lui indiquant les limites à respecter. Cette autonomie participe à l'élaboration de sa sécurité de base qui favorise son épanouissement et son intégration sociale. Elle lui permet d'avoir confiance en lui-même, en l'adulte et d'être acteur.

CRÈCHE INTERCOMMUNALE

Par ces activités sociales, ils apprennent non seulement la maitrise de certains mouvements nécessaires à une bonne coordination motrice mais également le plaisir de partager un repas ensemble.

Des photos individuelles des enfants leur permettent d'identifier ce qui leur appartient au sein de la crèche. Celles-ci sont placées sur différents objets comme les casiers, les paniers, les verres et les biberons. Ce support visuel permet à l'enfant de disposer de son matériel de manière autonome mais aussi de reconnaitre celui des autres, permettant souvent une collaboration entre eux ou entre multi-âge.

Le prénom de l'enfant est associé à la photo afin que l'enfant puisse identifier visuellement l'écrit de son prénom.

FONDATION DU VALLON DE L'HERMANCE

Fondation du Vallon de l'Hermance Hermance, le 20 février 2017

Rapport du Conseil de fondation

Pour l'année 2016

Le Conseil de fondation s'est réuni 4 fois pendant l'année. A savoir le 4 février, le 13 avril, le 29 septembre et le 8 décembre 2016.

- Les statuts de la Fondation ont été modifiés en fonction des changements de membre, l'inscription au registre du commerce et les signatures à la banque ont également été mises à jour. C'est dorénavant la Présidente et le trésorier qui auront accès au compte et une demande de paiement par e-banking a été faite.
- Il a été décidé que Monsieur Chavaz serait indemnisé 700.- chf/an pour le travail qu'il effectue concernant les travaux dans le Vallon et qu'il devrait payer un montant forfaitaire de 200.- chf/an pour le bois qu'il prend pour lui.
- Une séance avec la fiduciaire a eu lieu pour mettre à plat les factures restées en suspens et préparer la déclaration d'impôts, il a été décidé de poursuivre l'année suivante avec l'aide de la fiduciaire.
- Monsieur Chavaz s'est rendu deux fois avec le personnel de la commune entretenir le chemin.
- La protection civile est venue travailler 2 jours avec Monsieur Chavaz.
- Les chevaux sont venus travailler et ont dégagé 6 troncs d'arbres tombés.
- Une lettre a été envoyée début octobre par la Présidente à la Direction générale des Eaux pour informer qu'une quinzaine d'arbres sont tombés en travers de la rivière et demander de les enlever. Aucune réponse ni accusé de réception n'a été reçu pour l'instant.
- La Présidente et Monsieur Chavaz ont rencontré Monsieur Goumaz (signataire de la convention d'entretien des parcelles de la Fondation) le 30 novembre 2016 sur les parcelles situées après le Pont-Vieux. Un point de situation avec ce dernier était nécessaire afin de faire connaissance et également afin d'exprimer ce qui était attendu de lui concernant l'entretien de ces parcelles et afin de savoir s'il pouvait et souhaitait les entretenir. Il a été décidé de maintenir la convention pour l'instant et il a été demandé à M. Goumaz de tenir informée la Présidente des travaux d'entretien qu'il effectuerait sur les parcelles.
- Un budget pour l'année 2017 a été présenté afin que les représentants des communes puissent déterminer le montant du budget qu'ils pourraient allouer en fonction des dépenses prévues.
- Un projet de plan des parcelles numérisé a été présenté pour une somme de 700.- chf.

Amélie Cittadini
Présidente

Raymond Masset
Secrétaire

FONDATION DU VIEUX HERMANCE

Fondation de droit privé , ayant son siège à Hermance et dont le but est d'encourager et de contribuer à la rénovation et au maintien en bon état d'entretien des bâtiments privés sis dans le village d'Hermance (Informations complémentaires à disposition à la mairie).

Sont considérés comme rénovations, au sens des statuts, tous les travaux visant à la conservation, la restauration, la transformation ou la restitution de tout ou partie de bâtiments privés existants.

En 2016. aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation du Vieux Hermance.

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 53'980.- contre CHF 53'926.- en 2015.

★

FONDATION NAEF-MARION-MAYOR

Fondation de droit privé, ayant son siège à la Mairie d'Hermance, et dont le but est de:

* venir en aide à un habitant d'Hermance, résidant depuis cinq années au moins dans la commune, lequel se trouverait dans une situation économiquement ou socialement difficile;
* soutenir les activités du Club des Aînés d'Hermance, association ayant son siège à Hermance, ou tout autre groupement communal similaire;
* soutenir les activités de la *"Fondation du vallon de l'Hermance"*, fondation de droit privé ayant son siège à Hermance, inscrite au registre du commerce.

En 2016, aucune demande de subvention n'a été soumise à la Fondation.

Le total du bilan au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 58'439.– contre CHF 59'685.– en 2015.

SAPEURS POMPIERS D'HERMANCE

Chères habitantes, chers habitants,

L'année 2016 a été bien remplie pour le corps constitué des sapeurs pompiers d'Hermance.

Tout a commencé fin 2015 avec le vote du conseil municipal, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Afin de pouvoir accueillir ce nouvel engin, nous avons dû réorganiser complètement notre local, ce qui nous a occupés un certain nombre de samedis au printemps.

En dehors de ces préparatifs, nous avons également déséquipé notre ancien véhicule du matériel que nous voulions réinstaller sur le nouveau.

Durant tout ce temps, nous avons continué d'assurer notre devoir de pompiers volontaires, à savoir intervenir sur réquisition de la CETA (Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes), effectuer nos exercices obligatoires, participer à divers cours ou séances au niveau cantonal, et assurer douze semaines de gardes pour les quatre communes de Corsier, Hermance, Anières et Colllonge-Bellerive (CoHerAn&Co).

Un autre point qui nous a beaucoup occupés durant l'année écoulée, a été la préparation et le passage de l'inspection triennale qui s'est déroulée avec succès en septembre.

L'année 2016 a été plutôt calme en termes d'interventions. Pour Hermance, on en dénombre trois, et l'ensemble du Coheran&Co il y en a eu quarante-deux.

2016 a également vu l'arrivée de deux nouvelles recrues que je profite de saluer dans cet article. J'ai nommé Mme Tatiana Bordea, et M. Alejandro Viveros. C'est un plaisir d'accueillir ces nouveaux aspirants. Je leur souhaite une longue et passionnante carrière dans notre corps de pompiers volontaires, et j'espère qu'ils seront vite rejoints par d'autres vocations.

Il ne faut pas perdre de vue que notre compagnie est en sous- effectif, et que chaque personne désireuse de donner un peu de temps aux autres est la bienvenue chez nous !

Nous sommes aujourd'hui une compagnie dynamique, avec un matériel en parfaite adéquation avec notre mission, et notre collaboration avec les trois communes s'intensifie d'année en année.

En espérant que 2017 nous apporte les quelques personnes nécessaires au renouvèlement des effectifs, je vous adresse chers concitoyens, au nom de toute la compagnie, nos meilleures salutations.

Pierre Goretta

Capitaine

Pierre Goretta	Capitaine
Horacio Rodriguez	Premier lieutenant
João Gilberto	Lieutenant
Ernest Meyer	Fourrier
Pinho Gilberto	Sergent major
Alexandre Cornut	Caporal
Pierre Odier	Sapeur
Mark Mohr	Sapeur
Stéphane Holzer	Sapeur
Celso Antunes	Sapeur
Tatiana Bordea	Aspirante
Alejandro Viveiros	Aspirant

PROTECTION CIVILE

LAC
ANIÈRES - COLOGNY
COLLONGE-BELLERIVE - CORSIER
HERMANCE
ORPC

Rapport Annuel ORPC Lac 2016

Protection de la population :

Le Test National des sirènes d'alarme générale du 3 février 2016 a permis au **Secteur Télématique** de lancer les opérations extérieures de l'année. Sirènes fixes et mobiles ont assuré la couverture de notre territoire afin d'alarmer les habitants de nos cinq communes. Succès aussi pour les techniciens de l'Office Fédéral de Protection de la Population, l'OFPP, puisque pour la première fois, l'ensemble des sirènes réparties sur le territoire suisse ont été déclenchées grâce à la même technologie et au système d'alarme **Polyalert**.

Pour compléter l'action des sirènes et les informations diffusées par la radio, l'OFPP s'applique à doter l'application mobile **Alertswiss** (*www.alertswiss.ch*) d'une alerte automatique afin de disposer d'un système d'alarme mobile étendu, rapide et adapté à la réalité quotidienne.

Parallèlement, le **Secteur Logistique,** chargé de contrôler les **grands abris communaux** et le suivi du **matériel** de protection civile, a initié un **cycle des travaux périodiques**, avec objectif d'effectuer des contrôles de maintenance et d'entretien, renforcé par une inspection cantonale, ayant permis de dresser un état des lieux, pour maintenir ces constructions en état de fonctionnement optimum et permettre leur utilisation à des fins civiles, comme dortoirs lors d'événements associatifs mais, également, pour héberger des personnes en quête de protection à la suite des catastrophes et lors des situations d'urgence.

Dans le domaine privé, le **Secteur de Protection et d'Assistance,** a poursuivi le contrôle périodique de 250 abris pendant les cours de répétition planifiés en **avril et en octobre**.

L'ensemble de ces travaux a permis la mise à jour du **plan d'attribution**, disponible dans les communes, permettant de donner une place d'abri à chaque habitant.

PROTECTION CIVILE

Prévention :

Le **Secteur de Protection NRBC** a été sollicité par le thème du **Nucléaire**, très présent en 2016 : d'abord par le souvenir des catastrophes nucléaires passées (il y a 30 ans Tchernobyl, puis Fukushima en 2011), par les portraits inquiétants des centrales proches de nous (Bugey, située dans l'Ain ou Fessenheim en Alsace). Enfin, par le sujet de votation fédérale pour une « **sortie programmée du nucléaire »** visant à écarter le risque d'un grave accident, initiative qui a été rejetée à 54.2%.
Dans ce domaine, la Suisse dispose d'un éventail de mesures de protection d'urgence et préventives, comme celle qui nous incombe, et qui consiste à distribuer des **pastilles d'iode** à la population. Avec l'aide des spécialistes du canton, notre équipe NRBC a affiné ce concept afin que la population dispose du nombre nécessaire des tablettes en cas de besoin.

Travaux et Collaboration entre Partenaires:

Le Secteur de l'Appui, représenté par les Pionniers et les Forces rapidement engageables a été engagé, d'abord lors d'une nouvelle intervention au **Vallon d'Hermance,** faisant suite aux travaux d'aménagement initiée en 2015, la section a œuvré début **avril**, sous le conseil de la Fondation du Vallon, dégagé des troncs d'arbre à terre, réalisé un escalier en bois d'acacias dans un secteur escarpé du chemin pédestre, et enlevé du fil barbelé dans plusieurs parcelles.

Le **9 mai**, intervention en collaboration avec plusieurs organisations de Protection Civile, dans le quartier de Plainpalais, pour porter assistance aux habitants et personnes à mobilité réduite suite à **l'incendie des Minoteries.**

Début octobre, l'équipe a procédé à la mise en place d'un **couvert** dans **la forêt de Bassy, à Anières,** avec le concours des responsables techniques de la Mairie.

PROTECTION CIVILE

Journée de la Sécurité à Cologny & Exercice partenaires, le 3 septembre, placée sous le slogan **« Ensemble à votre service »** et en compagnie de nos Partenaires de Proximité, la Police, les Sapeurs-Pompiers, la Santé, les Services Techniques, mais aussi le Sauvetage de la Belotte-Bellerive, GPA, TCS, Police Ferroviaire, cette journée, au service de la population, a permis d'intensifier la communication et la collaboration entre partenaires de la sécurité, afin de gagner en visibilité et, d'entrer en contact avec la population, à travers un stand et des démonstrations du matériel et d'intervention.

Interventions diverses en faveur de la collectivité publique en collaboration avec nos Partenaires de la Sécurité et sous le mandat des organisateurs publiques, pour la mise en place d'infrastructure, l'assistance à la population et le soutien à la Police et aux Organisateurs :

Genève **Marathon pour l'UNICEF** le **8 mai.**

- **Slow-Up**, sous le mandat de la Fondation Genève Tourisme et Congrès le **31 juillet**.

- La « **Course de l'Escalade** », le **3 décembre.**

Pour toutes questions ou besoin d'information concernant la Protection Civile, prière de contacter le Commandant ***Erwin Leitner*** *à l'Office intercommunale de l'ORPC Lac, Chemin des Rayes 3, CP 231, 1222 Vésenaz. Tél. : 022.840.44.98*

E-mail : orpclac@collonge-bellerive.ch

COMPTE RENDU FINANCIER 2016

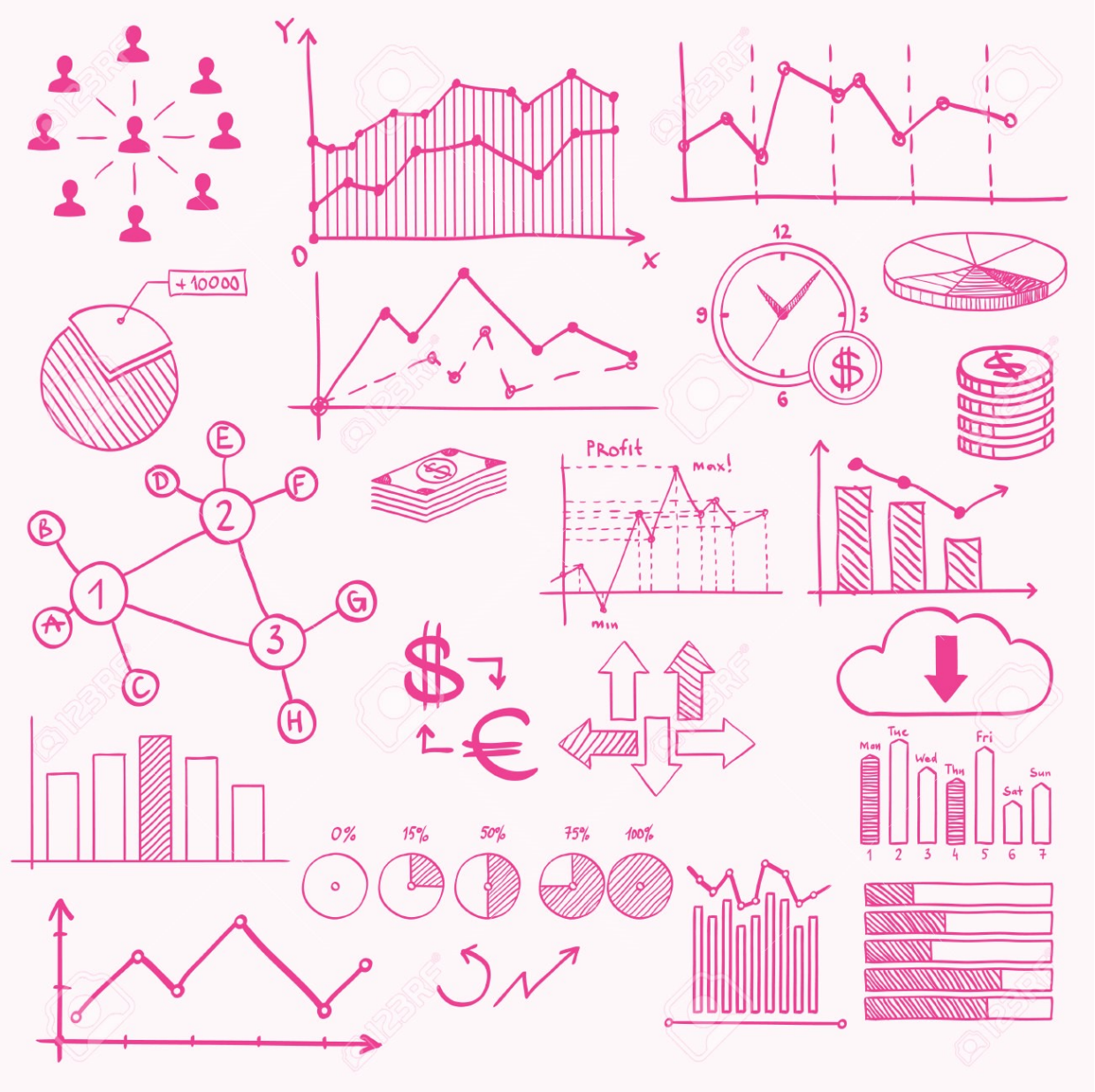

FINANCES

Généralités

L'exercice financier 2016 de la commune se solde par un cumul de charges à hauteur de CHF 3'822'155.08, soit une économie de 9.57% (CHF 404'571.92) eu égard au montant budgété pour cet exercice.

En matière de revenus, les rentrées 2016 se chiffrent à CHF 4'308'368.47, soit très sensiblement plus élevées (+ 0.7%) que la somme évaluée lors de l'établissement du budget.

Au vu des résultats susmentionnés, c'est donc avec satisfaction que l'exécutif a présenté au conseil municipal des comptes affichant un boni de CHF 486'213.39. Ce d'autant que la réalisation d'amortissements complémentaires à hauteur de CHF 210'674.95 a pu être réalisé durant ledit exercice. Ces bons résultats proviennent de la conjonction d'une budgétisation sincère ainsi que d'une gestion rigoureuse.

Recettes fiscales—personnes physiques

Tout d'abord, rappelons que l'impôt comptabilisé en 2016 repose de fait sur une estimation effectuée par l'Administration fiscale cantonale (AFC) sur la base des éléments concernant l'année fiscale 2015 et des hypothèses de croissance pour 2016. Ces appréciations tiennent également compte des différentiels d'estimation relatifs aux années précédentes.

Suivi de la production 2011

L'estimation de la production 2011 pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (impôt sur le revenu et la fortune) s'élève à CHF 2'750'222.-. Soit un correctif de l'estimation 2011 de CHF - 28'441.- (estimation 2011 au bouclement 2016 - estimation 2011 au bouclement des comptes 2015) représentant une variation de –1%. A noter que la production 2011 est composée à 97.2% d'impôts déjà notifiés et que le 2.8% restant relève encore de simulation.

Suivi de la production 2012

L'estimation de la production 2012 pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (impôt sur le revenu et la fortune) s'élève à CHF 2'627'900.-. Soit un correctif de l'estimation 2011 de CHF - 4'322.- (estimation 2012 au bouclement 2016 - estimation 2012 au bouclement des comptes 2015) représentant une variation de – 0.2%. A noter que la production 2012 est composée à 97.1% d'impôts déjà notifiés et que le 2.9% restant relève encore de simulation.

Suivi de la production 2013

L'estimation de la production 2013 pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (impôt sur le revenu et la fortune) s'élève à CHF 2'965'177.- Soit un correctif de l'estimation 2013 de CHF + 35'752.- (estimation 2013 au bouclement 2016 - estimation 2013 au bouclement des comptes 2015) représentant une variation de +1.2%. A noter que la production 2013 est composée à 95.7% d'impôts déjà notifiés et que le 4.3% restant relève encore de simulation.

Suivi de la production 2014

L'estimation de la production 2014 pour les

FINANCES

personnes physiques imposées au barème ordinaire (impôt sur le revenu et la fortune) s'élève à CHF 2'690'643.- Soit un correctif de l'estimation 2014 de CHF - 3'192.- (estimation 2014 au bouclement 2016 - estimation 2014 au bouclement des comptes 2015) représentant une variation de –0.1%. A noter que la production 2014 est composée à 68.9% d'impôts déjà notifiés et que le 31.1% restant relève encore de simulation.

Suivi de la production 2015

L'estimation de la production 2015 pour les personnes physiques imposées au barème ordinaire (impôt sur le revenu et la fortune) s'élève à CHF 2'852'696.- Soit un correctif de l'estimation 2015 de CHF + 75'268.- (estimation 2015 au bouclement 2016 - estimation 2015 au bouclement des comptes 2015) représentant une variation de +2.7%. A noter que la production 2015 est composée à 46.9% d'impôts déjà notifiés et que le 53.1% restant relève encore de simulation.

Estimation de l'impôt 2016

Basée sur les prévision de l'AFC, l'estimation du montant de l'impôt des personnes physique était de CHF 3'246'600.– tel qu'il ressort des comptes 2016. Au vu de ce qui précède, des variations sont à attendre pour les cinq prochaines années étant entendu qu'en raison du système « Postunmérando » la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation.

Evolution de la valeur du centime

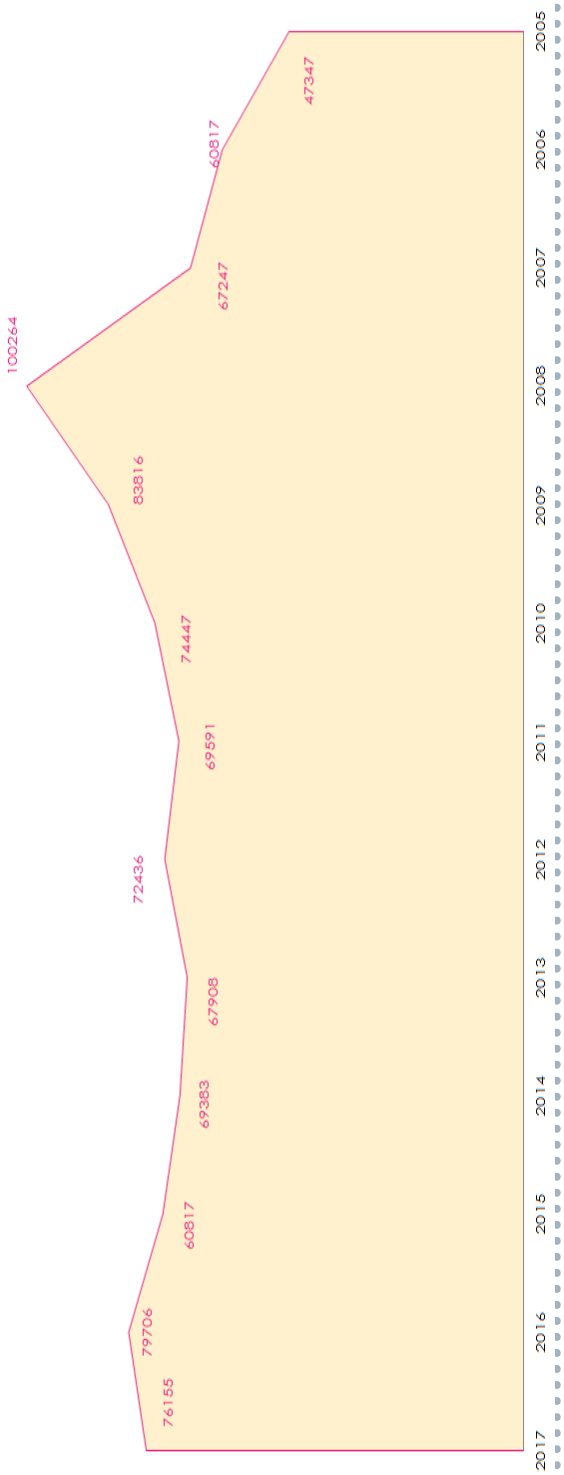

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	Classification fonctionnelle	Budget 2016		Comptes 2016		Ecarts	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	Conseil municipal	20'000.00		16'560.00		3'440.00	
02	Exécutif	106'200.00		99'431.55		6'768.45	
05	Administration générale	946'100.00	2'200.00	879'881.90	33'033.62	66'218.10	30'833.62
08	Immeuble du PA	423'628.00	162'800.00	375'490.21	170'147.35	48'137.79	7'347.35
09	Divers	63'700.00	48'630.00	44'253.40	47'418.60	19'446.60	1'211.10-
10	Etat civil	21'500.00	2'000.00	17'526.70	2'170.00	3'973.30	170.00
11	Sécurité municipale	95'500.00	26'500.00	89'384.58	48'832.00	6'115.42	22'332.00
14	Incendie et secours	130'000.00	8'000.00	152'035.70	9'305.25	**22'035.70-***	1'305.25
16	Protection civile	9'700.00		7'857.60		1'842.40	
21	Ecole publique	395'719.00		383'773.96	550.45	11'945.04	550.45
30	Encouragement à la culture	131'320.00	22'000.-	114'804.76	26'612.80	16'515.24	4'612.80
33	Parcs et promenades	43'500.-		31'251.99		12'248.01	
34	Sports	100'400.-		146'790.07		**46'390.07-***	
35	Autres loisirs	32'200.00		24'282.40		7'917.60	
54	Institutions pour la jeunesse	362'536.00	84'000.00	337'754.06	61'289.65	24'781.94	22'710.35-
58	Aide sociale	31'500.-	2'500.-	27'069.80		4'430.20	2'500.00-
62	Routes communales	273'850.00	40'000.00	231'655.15	91'543.00	42'194.85	51'543.00
65	Trafic régional	74'000.00	65'200.00	65'944.35	60'438.48	8'055.65	4'761.52-
71	Protection des eaux	132'376.00	63'665.00	132'610.02	112'409.30	234.02-	48'744.30
72	Traitement des déchets	226'000.00		222'347'35	2'824.08	3'652.65	2'824.08
74	Cimetières	22'500.00	1'500.00	94'745.76	12'300.00	**72'245.76-***	10'800.00
78	Environnement	28'060.00	500.00	596.60	770.00	27'463.40	270.00
79	Aménagement du territoire	67'466.00		67'466.00			
90	impôts	236'446.00	3'441'460.00	11'787.83	3'319'664.14	224'658.17	122'095.86-
94	Charges et revenus des capitaux	7'000.00	82'000.00	5'428.99	83'375.75	1'571.01	1'375.75
95	Immeubles du PF	245'526.00	224'800.00	241'424.35	225'684.00	4'101.65	884.00
	Totaux	4'226'727.00	4'278'055.00	3'822'155.08	4'308'368.47	404'571.92	30'313.47
	Excédent de revenu		51'328.00		486'213.39		

**** Amortissement complémentaire, réalisé en 2016***

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Structure des charges par fonction:

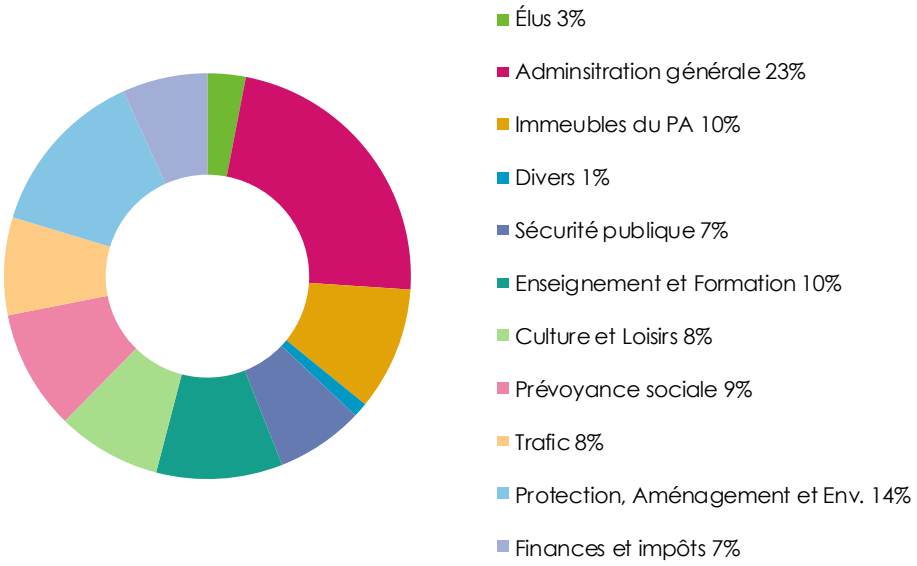

Comparatif 2016-2015

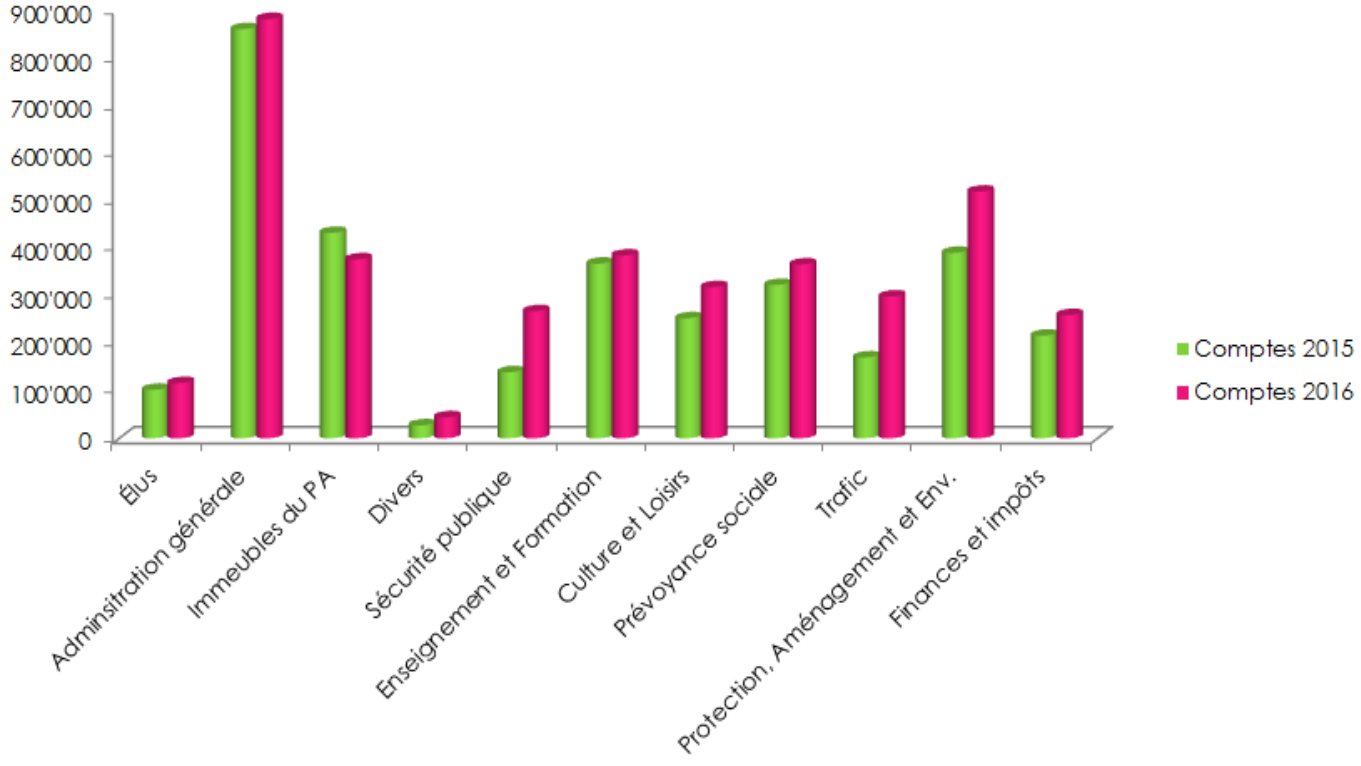

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	Classification par nature	Budget 2016	Comptes 2016	Ecarts
300	Autorités et commissions	160'500.00	102'960.00	3'450.00
301	Traitement du personnel	547'000.00	538'718.10	8'281.90
303	Assurances sociales	56'000.00	46'940.65	9'059.35
304	Caisse de pension et prévoyance	75'700.00	61'381.30	14'318.70
305	Assurances maladie et accidents	30'000.00	21'950.80	8'049.20
307	Rente aux pensionnés	21'000.00	21'000.00	0
308	Personnel auxiliaire	58'000.00	57'953.40	46.60
309	Autres charges de personnel	5'000.00	1'665.00	3'335.00
310	Fournitures de bureau, imprimés	35'000.00	21694.99	13'305.01
311	Mobilier, machines, véhicules	82'500.00	56'367.56	26'132.41
312	Eau, énergie, combustibles	11'4100.00	108'473.15	5'625.85
313	Achat de fournitures	163'200.00	137'446.60	25'753.40
314	Entretien des immeubles	430'000.00	347'707.14	82'292.86
315	Entretien d'objets mobiliers	387'700.00	26'145.86	12'554.14
316	Loyers, fermages, redevances	36'100.00	30'941.38	5'158.62
317	Dédommagements	23'000.00	18'093.50	4'906.50
318	Honoraires divers, prestations de tiers	647'300.00	553'771.40	93'528.60
319	Frais divers	18'500.00	12'288.00	6'212.00
321	Dettes à court terme	1'000.00	0	1'000.00
322	Dettes à moyen et long terme	100'000.00	94'190.45	5'809.55
330	Amortissements PF	66'026.00	- 166'522.00	232'548.00
331	Amortissements ordinaires du PA	635'451.00	635'448.93	2.07
332	Amortissement complémentaire du PA	47'038.00	257'712.95	-201'674.95
341	Péréquation financière intercom.	84'509.00	84'509.00	**0**
346	Compensation fin. Communes françaises	22'937.00	31'844.67	- 8'907.67
351	Dédommagements au Canton	102'500.00	98'898.06	2'601.94
352	Dédommagements aux Communes	467'666.00	446'413.90	15'252.10
363	Subv. propres établissements	32'500.00	24'249.25	8'250.75
364	Subv. sociétés d'économie mixte	5'000.00	2'886.00	2'114.00
356	Subv. institutions privées	165'500.00	130'465.41	30'034.59
366	Subv. personnes privées	4'500.00	300.00	4'200.00
367	Subv. à l'étranger	10'000.00	10'000.00	0
	Total	4'226'727.00	3'822'155.08	404'571.920

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

	Revenus	Budget 2016	Comptes 2016	Ecarts
400	Impôt s/ le revenu et la fortune	3'438'760.00	3'314'802.40	-123'957.60
401	Impôt s/ le bénéfice et la fortune	35'994.00	1'492.80	-34'501.20
408	Fonds de péréquation intercommunal	151'166.00	157'595.00	6'429.00
409	Taxe professionnelle communale	5'000.00	5'190.00	190.00
420	Avoirs à vue	500.00	0	-500.00
423	Immeuble du patrimoine financier	224'800.00	225'684.00	884.00
426	Participation permanente du PA	11'500.00	13'789.75	2'289.75
427	Immeubles du PA	239'930.00	292'317.60	52'387.60
429	Autres revenus	3'000.00	4'861.74	1'861.74
431	Emoluments administratifs	2'700.00	3'240.00	540.00
434	Redevance d'utilisation et prestations	13'500.00	23'971.8	10'471.80
435	Vente de marchandise	102'000.00	92'065.40	- 9'934.40
436	Dédommagement de tiers	11'500.00	38'736.35	27'236.35
437	Amendes	25'000.00	48'832.00	23'832.00
441	Part à des recettes cantonales	8'000.00	9'305.25	1'305.25
452	Dédommagements de coll. publiques	126'865.00	157'385.13	30'385.13
461	Subventions cantonales	13'790.85	13'790.85	0
	Total	4'278'055.00	4'308'368.47	30'313.47

Structure des revenus par fonctions:

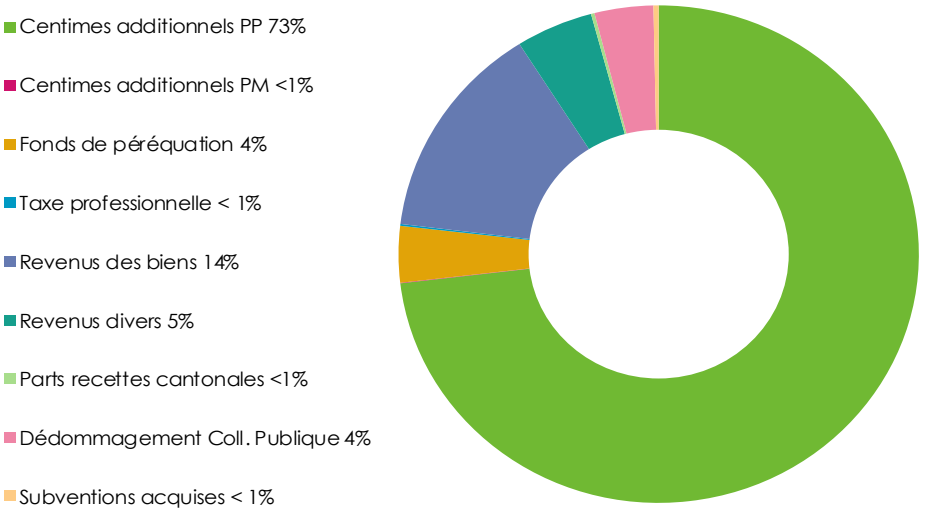

INVESTISSEMENTS

Objet	Collecteurs RC 20 Rue du Midi - Ch. Chapelle	Collecteurs Centrale-Crêt-de-la-Tour	Extension Columbarium	Stationnement et zone 20-30 km/h	Collecteur Rte Hermance
Date de la délibération CM	02.11.00	08.02.11	27.05.14/09.12.14	23.09.14/22.09.15	27.1.15/21.4.15
Crédit initial voté par CM	2'075'000.00	1'100'000.00	60'000.00	696'000.00	625'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses effectives en 2016	-	-	2'799.00	670'846.45	142'841.80
Dépenses totales à fin 2016	2'505'032.55	1'350'844.36	115'964.75	692'426.45	543'950.00
Crédit complémentaire	-	250'844.36	90'000.00	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	948'158.65	193'652.05	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	53'871.00	41'671.31	11'596.00	48'150.00	20'833.00
Amortissements effectifs en 2016	53'871.00	41'671.31	85'964.75	48'150.00	20'833.00
Amortissements cumulés à fin 2016	910'417.00	194'051.31	104'368.00	48'150.00	20'833.00
Solde au bilan au 31.12.2016	646'459.90	963'526.00	11'596.75	644'276.45	523'117.00

Objet	Acquisition Parcelle 1943	Rénovation Mestral	Agrandissement école	Salle communale - vestiaires plongeurs & WC handicapés	Salle communale– Buvette
Date de la délibération CM	03.09.91	13.05.03	06.02.07/11.05.10	19.05.09/12.06.12	16.11.10
Crédit initial voté par CM	1'360'000.00	700'000.00	7'024'000.00	445'000.00	255'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses effectives en 2016	-	-	-	-	-
Dépenses totales à fin 2016	1'364'300.00	694'887.10	7'089'557.59	456'845.46	235'639.08
Crédit complémentaire	-	-	65'557.59	11'845.46	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	-	-	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	63'348.00	23'122.00	240'219.00	23'155.00	11'383.00
Amortissements effectifs en 2016	63'348.00	23'121.10	240'219.00	23'155.00	11'382.08
Amortissements cumulés à fin 2016	1'364'299.00	301'805.10	2'285'176.00	132'665.00	64'892.08
Solde au bilan au 31.12.2016	1.00	393'082.00	4'804'381.59	324'180.46	170'757.00

INVESTISSEMENTS

Objet	Cabane de Pêche	Chaufferie salle communale	Etude rénovation salle communale	Organisation Concours salle communale	Pick-up pompiers
Date de la délibération CM	13.12.11	12.06.12/23.4.13/29.4.14/10.05.1	27.10.15	21.06.16	27.10.15
Crédit initial voté par CM	189'006.44	247'220.81	32'000.00	50'000.00	70'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	-	32'000.00	-	70'000.00
Dépenses effectives en 2016	-	-	24'660.00	7'305.15	65'166.95
Dépenses totales à fin 2016	189'006.44	247'612.81	24'660.00	7'305.15	65'166.95
Crédit complémentaire	-	392.00	-	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	-	-	-
Recettes effectives en 2016	-	-	-	-	-
Recettes totales à fin 2016	60'000.00	-	-	-	-
Amortissements prévus en 2016	26'610.00	24'761.00	-	-	-
Amortissements effectifs en 2016	26'610.00	24'761.00	16'440.00	-	51'166.95
Amortissements cumulés à fin 2016	115'697.44	74'283.81	16'440.00	-	51'166.65
Solde au bilan au 31.12.2016	13'309.00	173'329.00	8'220.00	7'305.15	14'000.00

Objet	Etude MEP 1943	Révision du Plan de Site	Subvention rénovation infrastructures HRRC	Subvention infrastructures FC CoHerAn
Date de la délibération CM	26.03.13/24.06.14/10.05.16	27.10.15	12.05.15	21.06.16
Crédit voté par CM	167'000.00	150'000.00	343'000.00	90'000.00
Dépenses prévues en 2016	-	75'000.00	-	90'000.00
Dépenses effectives en 2016	-	72'322.30	48'044.75	69'050.00
Dépenses totales à fin 2016	168'665.55	72'322.30	343'000.00	69'050.00
Crédit complémentaire	1'665.55	-	-	-
Recettes prévues en 2016	-	-	228'666.00	-
Recettes effectives en 2016	-	-	228'666.00	-
Recettes totales à fin 2016	-	-	228'666.00	-
Amortissements prévus en 2016	67'466.00	-	22'900.00	-
Amortissements effectifs en 2016	67'466.00	-	91'600.00	-
Amortissements cumulés à fin 2016	134'935.55	-	91'600.00	-
Solde au bilan au 31.12.2016	33'733.00	72'322.30	22'734.00	69'050.00

DETTE COMMUNALE

Arrêté du Conseil d'Etat	Créanciers	Échéance de l'emprunt	Montant initial de l'emprunt	Solde au 31.12.2015	Remboursement 2016	Solde au 31.12.2016
Catégorie1: Mestral						
11.09.85	BCGe	-	1'600'000.00	622'371.00	60'301.70	562'069.30
Catégorie II: Maison Bossart						
21.10.10	BCGe	01.12.25	2'500'000.00	2'500'000.00	-	2'500'000.00
06.02.15	BCGe	06.02.25	1'000'000.00	1'000'000.00	-	1'000'000.00
27.05.15	BCGe	27.05.30	1'000'000.00	1'000'000.00	100'000.00	900'000.00
29.10.15	BCGe	29.10.22	800'000.00	800'000.00	-	800'000.00
Catégorie III: Immeuble 544 Route d'Hermance						
24.07.85	BCGe	-	55'000.00	22'000.00	1'100.00	20'900.00
24.07.85	BCGe	-	812'500.00	108'342.00	54'166.00	54'176.00
Totaux			**7'767'500.00**	**6'052'713.00**	**215'567.70**	**5'837'145.30**

Catégorie I: Dettes à court, moyen et long termes, contractées pour financer les dépenses du patrimoine administratif.

Catégorie II: Dettes à court, moyen et long termes, contractées pour financer les placements du patrimoine financier dont les intérêts sont portés aux comptes de fonctionnement.

Catégorie III: Dettes à court. Moyen et long termes, contractées pour financer les constructions ou acquisitions d'immeubles locatifs, dont les intérêts sont portés aux comptes d'exploitation des immeubles locatifs.

DETTE COMMUNALE

Taux % pour exercice 2016	Échéance des intérêts	Intérêts payées en 2016	Intérêts comptabilisés en 2016	Intérêts courus au 31.12.2015	Intérêts courus au 31.12.2016
					Catégorie 1: Mestral
0.89-0.70%	23.08	4'356.60	4'185.80	1'366.10	1'536.90
					Catégorie II: Maison Bossart
2.485%	trim.	62'125.00	62'125.00	-	-
0.662%	trim.	6'620.00	6'620.00	-	-
1.242%	trim.	12'420.00	12'420.00	-	-
0.80%	trim.	6'400.00	6'400.00	-	-
					Catégorie III: Immeuble 544 Route d'Hermance
2.25%	trim.	495.20	-	-	-
2.25%	15.04	2'439.65	-	-	-
		94'856.45	**91'750.80**	**1'366.10**	**1'536.90**

FONDS SPÉCIAL WALTER CHANEY

Fonds	Fortune au 31.12.15	Total des revenus	Total des charges	Divers	Fortune au 31.12.16	Avoirs envers la commune
Chaney	21'910.10	-	96.00	-	21'814.10	210'814.10

Les revenus de ce fonds sont destinés à venir en aide aux personnes de la commune qui sont dans le besoin.

BILANS COMPARÉS 2015 & 2016

ACTIF	31.12.16	31.12.15
Actif	**27'529'159.06**	**27'531'877.97**
Patrimoine financier	*18'100'364.46*	*18'075'291.89*
Disponibilités	**2'470'835.36**	**2'384'844.18**
Caisse	27'552.35	12'183.05
Chèques postaux	185'000.38	341'808.45
Banques	2'258'282.63	2'030'852.68
Avoirs	**2'836'444.43**	**2'947'400.84**
Accréditifs	3'181.05	0.00
Comptes courants	370'726.45	439'881.35
Impôts à encaisser	2'276'118.79	2'393'305.49
Autres débiteurs	115'026.90	90'003.85
Compte de liaison	66'940.89	24'210.15
Autres créances	4'450.35	0.00
Placements	**12'779'087.67**	**12'743'046.87**
Immeubles	12'779'087.67	12'743'046.87
Actifs transitoires	**13'997.00**	**0.00**
Loyers à recevoir	13'997.00	0.00
Patrimoine administratif	*9'428'794.60*	*9'456'586.08*
Investissements	**8'803'228.60**	**8'618'848.83**
Terrains non bâtis	5.00	63'353.00
Ouvrage de génie civil	2'788.605.10	2'226'011.67
Terrains bâtis	5'894'562.20	6'228'284.67
Mobilier, machines & véhicules	14'001.00	1.00
Autres bien	106'055.30	101'199.00
Prêts et participations permanentes	**533'782.00**	**542'782.00**
Communes	500.00	500.00
Sociétés d'économie mixte	477'282.00	477'282.00
Institutions privées	56'000.00	65'000.00
Subventions d'investissement	91'874.00	294'955.25
Institutions privées	91'784.00	294'955.25

BILANS COMPARÉS 2015 & 2016

PASSIF	31.12.16	31.12.15
Passif	**27'529'159.06**	**27'531'877.97**
Engagements	*8'096'564.89*	*8'543'587.67*
Engagements courants	**278'666.31**	**296'229.73**
Créanciers	281'166.31	296'229.73
Dépôts et cautions	0.00	300.00
Comptes courants	- 3'000.00	- 1'000.00
Dettes à court terme	**8'877.68**	**4'831.99**
Compte de dépôt	8'877.68	4'831.99
Dettes à moyens et long termes	**5'873'145.30**	**6'052'713.00**
Emprunts hypothécaires	75'076.00	130'342.00
Reconnaissances de dettes	5'762'069.30	5'922'371.00
Provisions	**1'690'669.50**	**2'185'886.05**
Compte de fonctionnement	1'690'669.50	2'185'886.05
Passifs transitoires	**11'206.10**	**4'626.90**
Intérêts	1'366.10	1'536.90
Loyers reçus d'avance	6'750.00	0.00
Autres comptes transitoires	3'090.00	3'090.00
Financements spéciaux	*1'280'866.31*	*1'322'775.83*
Engagement envers les financements spéciaux	**1'280'866.31**	**1'322'775.83**
Travaux d'équipement	46'135.00	46'135.00
Abris PC	213'511.95	213'511.95
Immeubles locatifs	1'021'219.36	1'063'128.88
Fortune	*18'151'727.86*	*17'665'514.47*
Fortune nette	**18'151'727.86**	**17'665'514.47**
Fortune nette	18'151'727.86	17'665'514.47

TABLEAU DE BOUCLEMENT 2016

COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Charges	2'928'993.20	Revenus	4'308'368.47
Amortissements	893'161.88		
Excédent de revenus	486'213.39		
	4'308'368.47		**4'308'368.47**

INVESTISSEMENTS NETS			
Investissements	1'103'036.40	Subventions d'investissements et d'autres recettes	237'666.00
		Augmentation des investissements nets	865'370.40
	810'663.20		**1'103'036.40**

FINANCEMENT			
Augmentation des investissements nets	865'370.40	Reprise des amortissements	893'161.88
Excédent de financement	514'004.87	Reprise de l'excédent de revenus	486'213.39
	1'379'375.27		**1'379'375.27**

VARIATION DE LA FORTUNE NETTE			
Report au bilan	1'130'827.88	Report au bilan	1'103'036.40
Insuffisance de financement	0.00	Excédent de financement	514'004.87
Augmentation de la fortune nette	486'213.39		
	1'333'772.57		**1'617'041.27**

MODES DE FINANCEMENT 2016

EMPLOI DES MOYENS		PROVENANCE DES MOYENS	
Augmentation des disponibilités	85'991.18	Excédent de financement du compte des investissements	514'004.87
Augmentation des placements	36'040.80	Diminution des avoirs	110'956.41
Augmentation des actifs transitoires	13'997.00	Augmentation des dettes à court termes	4'045.69
Diminution des engagements courants	16'863.42	Augmentation des passifs transitoires	6'579.20
Diminution des dettes à moyen et long termes	215'567.70		
Diminution des provisions	225'216.55		
Diminution des engagements envers les financements spéciaux	41'909.52		
Total	635'586.17	Total	635'586.17

ATTESTATION DE RÉVISION

Global Audit Services SA, Genève

Rapport de l'organe de contrôle
à l'attention du Conseil Municipal de la
COMMUNE D'HERMANCE

Genève, le 11 mai 2017

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la commune d'Hermance, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et le compte d'investissements pour l'exercice arrêté 31 décembre 2016.

Responsabilité du maire et de ses adjoints
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au maire et aux adjoints. Cette responsabilité comprend l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le maire et ses adjoints sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales, au règlement et aux directives du département présidentiel.

Rue des Pierres-du-Niton 17 • CH-1207 Genève • T +41 (0)22 737 0150 • F +41 (0)22 737 0151 • info@gas-sa.ch • www.gas-sa.ch
Membre de CHAMBRE FIDUCIAIRE et Membre FIDUCIAIRE | SUISSE
TVA n° CHE-100.365.732 TVA

ATTESTATION DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Global Audit Services SA

Rose-Mary Garcia Cabrini
Expert réviseur agréée

Alain Gimmi
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable